

3. Fixation des critères d'appréciations professionnelles des fonctionnaires territoriaux :

Une délibération est prise au sujet des critères que nous avons validés en conseil municipal avant le passage en CTP (Conseil Technique Paritaire). Le CTP a validé ces critères et maintenant c'est à notre tour de le faire.

4. Assurance prévoyance, maintien des rémunérations :

Il s'agit d'une assurance prévoyance qui permet le maintien des primes de rémunérations des agents territoriaux lors de leur absence pour maladie.

Nous décidons de ne pas y souscrire.

5. Construction nouvelle école :

Un résumé de la réunion qui a eu avec la maîtrise d'œuvre a été présenté. Car diverses petites modifications avaient été amenées lors de cette rencontre.

Le permis de construire a été posé et est donc en instruction.

L'appel d'offre devrait être lancé début janvier 2016 ; c'est la Communauté de Commune du Valdonnez qui aura la Maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les travaux devraient débuter courant mai 2016 afin d'être terminés pour la rentrée scolaire 2017.

6. Succession SALLES à Changefège :

Nous avons reçu un courrier de l'agence immobilière SOLOGEC (de Mende) nous indiquant qu'elle avait été mandatée pour procéder à la vente d'un terrain de la succession SALLES à Changefège et pouvant éventuellement intéresser la Commune de Balsièges. Il s'agit d'une parcelle de 3025 m² située en zone constructible (cadastrée AC109). Ce terrain est mis en vente à 105 000€.

Nous ne donnons pas suite pour cette acquisition.

7. Enfouissement de divers réseaux EDF / Moyenne Tension :

Il s'agit de plusieurs tronçons situés entre la maison de M. Bouchard et le haut de Julhers ainsi que de tout le secteur jusqu'à Bec de Jeu. Tous les investissements sont à la charge d'ERDF.

Nous autorisons M. le Maire à signer cette convention.

8. Décision modificative budgétaire :

Diverses modifications doivent être signées pour pouvoir régler certaines factures.

9. Questions diverses :

Sur plusieurs secteurs à l'intérieur des villages (Julhers – entrée de Changefège...), des problèmes de sécurité routière ont été relevés. Des panneaux de signalisations vont être posés. Mais tout le monde est bien conscient que seuls les chauffeurs sont responsables de leurs actes. Par conséquent, il a été décidé de faire une campagne de sensibilisation à ce danger par la rédaction de bulletins qui seront mis dans les différentes boîtes aux lettres.

La cérémonie des Vœux du Nouvel An est prévue le dimanche 10 janvier 2016 à 17h

La séance du conseil municipal est levée à 20 h 15.